

**ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES**LETTRE D'INFORMATION – *Mardi 3 février 2015**Séance du lundi 2 février***Agenda****Lundi 9, 16, 23 février : pas de séances.****Lundi 2 mars**

-9h30 : Entretien de l'Académie : « Pour un système monétaire international » (Grande salle des séances) sous la présidence de **Jean BAECHLER**

-15h : **François d'ORCIVAL** et **Alain DUHAMEL**, membres de l'Académie (section Histoire et Géographie) : « *Médias : un pouvoir sans contre-pouvoir ?* ».

-17h : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

Lundi 9 mars

-15h : **Vincent GOOSSAERT**, directeur d'études en sciences religieuses, EPHE : « *La situation des religions en Chine* ».

-Comité secret.

Lundi 16 mars

-15h : élection au fauteuil IV de la section Morale et Sociologie.

-**Philippe LEVILLAIN**, membre de l'Académie : « *Réformer la Curie romaine : jusqu'où ?* ».

Lundi 23 mars

-15h : **Marcel GAUCHET**, directeur d'études à l'EHESS : « *La religion de sortie de la religion* ».

Lundi 30 mars

-15h : **Sébastien FATH**, chercheur au CNRS : « *Géopolitique de l'Évangélisme* ».

Mercredi 1^{er} avril

-9h : Colloque et remise du Prix Olivier Lecerf (Grande salle des séances).

Lundi 6, 13, 20, 27 avril : pas de séances.**Lundi 4 mai**

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : Père **Pascal GOLLNISCH**, directeur général de *L'Œuvre d'Orient* : « *Persécutions contre les chrétiens au Moyen-Orient* ».

Lundi 11 mai

-15h : **Jean-François MAYER**, directeur de l'Institut Religioscope : « *Les différents pays européens face aux sectes* ».

Lundi 18 mai

-15h : **André COMTE-SPONVILLE**, philosophe, membre du Comité consultatif national d'éthique : « *Athéisme, sagesse et spiritualité* ».

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 26 janvier, le président **Chantal Delsol** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

François d'Orcival a présenté le livre de **Chantal Delsol** *Populisme, les demeures de l'histoire* (Paris, Éd. du Rocher, 2015, 267 p.).

Georges-Henri Soutou a présenté le livre d'Antoine Marès *Edvard Beneš, un drame entre Hitler et Staline* (Paris, Éd. Perrin, 2015, 502 p.).

Le président Chantal Delsol a passé la parole à **Pierre Caye**, directeur de recherche au CNRS, qui a fait une communication intitulée « *La religion comme critique des théologies sauvages* ». L'orateur a tout d'abord rappelé que si « depuis des temps immémoriaux Dieu et la religion semblent ne faire qu'un », l'époque contemporaine « a produit de nouveaux discours théologiques qui semblent pouvoir se passer de la religion au sens traditionnel du terme ». Ainsi en fut-il du « théologico-politique » né au XX^e siècle, pour lequel « la politique se substitue à la religion pour assurer le salut des hommes ». Mais « aujourd'hui, il est de moins en moins question d'État et ce n'est plus le politique qui est le médiateur de la dispensation de la puissance [originellement divine], mais l'économie. » Aussi Pierre Caye parle-t-il du « théologico-économique » comme « nouvelle déviation contemporaine de la théologie ».

Pierre Caye a ensuite souligné la singularité des religions face aux « théologies sauvages ». Les religions peuvent certes « se laisser emporter par la sauvagerie, fascinées par la puissance absolue que Dieu semble vouloir communiquer aux hommes », « mais elles sont aussi de très vieux savoirs qui s'y connaissent en matière de théologie et qui peuvent offrir des garde-fous contre l'ensauvagement et contribuer à apprivoiser ce qui apparaît immaîtrisable. » « Toute religion ou presque », a-t-il expliqué, « repose sur 4 piliers : 1) le livre ; 2) la prière ; 3) le culte et les rites ; 4) le sacrifice, ce que l'on retrouve dans le paganisme aussi bien que dans le monothéisme, en Orient comme en Occident. Ces instances fondamentales de la religion n'ont pas la même signification selon qu'on les conçoit comme lien ou au contraire comme scrupule et retenue, comme participation des hommes à la divinité ou au contraire comme ménagement de la juste distance entre Dieu et les hommes, entre le principe et le monde, espacement nécessaire pour nous permettre d'assumer ce qui par essence nous dépasse et nous restera à tout jamais immaîtrisable : notre provenance et notre destin. »

À l'issue de sa communication, **Pierre Caye** a répondu aux questions que lui ont posées **Xavier Darcos**, **Jean Mesnard**, **Georges-Henri Soutou**, **Bernard Bourgeois**, **Rémi Brague**, **Jean-Claude Trichet**, **Chantal Delsol**, **Mireille Delmas-Marty**, **Alain Besançon** et **Marc Fumaroli**, de l'Académie française.

❧

Honneurs et distinctions

Lors d'une cérémonie qui s'est tenue le samedi 31 janvier à l'Université Panthéon-Assas, **Yves Gaudemet** a reçu son épée d'Académicien des mains de son confrère **Renaud Denoix de Saint Marc**.

Dans la presse et sur les ondes

- **Chantal Delsol** : « Ne pas sacraliser la dérision », dans *Valeurs Actuelles* n°4077 du 15 janvier. Extrait : « Les caricaturistes de Mahomet et leurs amis ne sont pas des héros de la liberté d'expression. Puisque dans le même temps ce sont des gens qui tentent d'empêcher d'autres personnes de s'exprimer. Ils défendent la liberté d'expression quand ce sont eux qui en définissent les contours. Ils ridiculisent Mahomet ou Jésus, mais ils ne permettraient pas que quelqu'un ridiculise les homosexuels. Les gens de *Charlie* sont pour leur propre liberté, mais pas pour celle de Dieu. Autrement dit, ils ne défendent pas la possibilité de blasphémer dans une démocratie, mais la possibilité, pour eux, de désigner les blasphèmes permis et ceux interdits et frappés de punition. Ils souillent le sacré des autres (Mahomet, Jésus), mais n'acceptent pas qu'on souille le leur propre. Ils disent qu'il faut pouvoir rire de tout, mais ce sont eux qui décident ce dont on ne doit pas rire. Je n'appelle pas cela des combattants de la liberté, car c'est leur liberté qui leur importe, non celle des autres. Ce sont des victimes d'un attentat odieux, et à ce titre ils méritent notre compassion, notre solidarité, notre soutien de toute sorte. Mais ce ne sont pas des héros de la liberté : car celle-ci n'est pas sélective, elle ne s'applique pas seulement à un petit pré carré. Comme disent les Polonais dans leur Constitution : "*Pour votre liberté, et la nôtre*"... Voilà la liberté. Pour défendre la liberté de pensée, il faut être crédible : la défendre pour les autres, d'abord. »

- « Je suis Chablis : chronique gastronomique », sur le site de *Contrepoints* (contrepoints.org), en date du mercredi 21 janvier. Extrait : « En 2010, **Jean-Robert Pitte**, ancien président de la Sorbonne, avait rendu un rapport avec Jean-Pierre Coffe sur l'alimentation des étudiants où il préconisait de vendre du vin dans les restaurants universitaires afin d'éduquer à la consommation responsable, et de lutter ainsi contre les problèmes d'alcoolisme si prégnant chez les étudiants. Il eut à subir une attaque frontale des ligues de vertu s'indignant de cette idée nauséabonde. On peut rire de tout, on peut parler de tout, mais la liberté d'expression se limite aux sujets définis par les bonnes âmes. Quant aux semaines du goût dans les écoles, organisées sous l'égide des syndicats du sucre, ce sont les jus de fruits qu'elles préconisent, et on ne montre ni coupe ni flûte, ni riesling ni merlot. Il n'y a pas de tabou en France, il y a seulement des sujets interdits. »

- **Jean Tulard**, cité par *Le Parisien* dans un article sur Frank Ferrand : « Moi-même, se souvient Jean Tulard, ancien professeur à la Sorbonne et académicien, je suis venu à l'Histoire grâce à Alexandre Dumas et aux peintres pompiers ! Et j'accepte d'apparaître dans les émissions de Stéphane Bern. Que le chercheur qui passe du temps dans ses archives fasse un travail nécessaire, mais pas "vendeur", n'a rien de nouveau. C'est la règle. Ce que je demande, c'est que ceux qui écrivent des livres pour le grand public aient la décence de citer en bas de page leurs sources. »

- À propos du livre d'**Emmanuel le Roy Ladurie** *Les paysans français d'Ancien régime* (Ed. du Seuil, 288 p.), recension élogieuse dans *Télérama* n°3393, mardi 20 janvier. Extrait : « L'Ancien Régime : autant dire cinq siècles, du XIV^e au XVIII^e – mordant à la fois sur un Moyen Âge qui perdure et une Renaissance qui se profile. Les paysans : autant dire 90% alors de la population de la France, dont les conditions de vie ne se modifieront radicalement qu'au mitan du XX^e siècle. Dans la foulée des historiens qui ont défriché ce très vaste champ de recherche – Marc Bloch, Lucien Febvre, Pierre Goubert –, Emmanuel Le Roy Ladurie, auteur d'un des premiers best-sellers en sciences sociales avec son *Montaillou, village occitan* (1975), avait livré en 2002 une monumentale *Histoire des paysans français*. Le projet qui voit le jour aujourd'hui est une synthèse que l'auteur envisageait depuis longtemps, pour rendre son étude plus abordable par les non-spécialistes. Plus parlante, aussi, pour rappeler que, sur vingt millions de Français, la moitié disparut des suites de la peste noire de 1348, épidémie à laquelle il faut ajouter les maux ordinaires de ces temps, guerres, crises de subsistance et famines. »

- **Jean-Claude Trichet** a été interviewé, entre le 19 et le 24 janvier, par *RTL*, *Europe 1*, *LCI*, *CNBC* et *CNN* sur les mesures monétaires prises par la Banque centrale européenne ainsi que sur le problème de la dette grecque.

À savoir

- **Bruno Cotte** a présidé la finale du 7^e concours de plaidoirie de droit pénal international qui s'est tenue le samedi 31 janvier à la Faculté de droit de Limoges. Le vendredi 6 février, il sera auditionné par des membres de la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur une éventuelle réforme de « la prescription en matière pénale ».

- Au nom de l'Académie, **Jean-Claude Casanova** accueillera, le lundi 23 février à 9 heures, dans la Grande Salle des Séances, les participants à la première journée du colloque organisé par l'Institut Maurice Hauriou et intitulé « Le Président de la V^e République et les libertés. Analyses juridiques et bilans historiques ». **Yves Gaudemet** présidera cette première journée qui aura pour thème « Le Président, acteur des libertés ».

Groupe de travail

- Répondant à une demande de la Chancellerie, qui souhaite que soit procédé à une relecture du projet de réforme du droit des obligations qui doit être prochainement adopté, **François Terré** a réuni, le jeudi 29 janvier à l'Académie, le groupe de travail qui déjà, sous sa présidence, avait de 2006 à 2013, élaboré un ensemble de propositions sur ce même sujet. Ce groupe de travail se réunira à nouveau le lundi 9 février à 9 heures au Palais de l'Institut.